

Compte rendu du Conseil d'école Du Vendredi 21 octobre 2022

Présents : Mme BELLIARDO Christel : enseignante de TPS/PS
Mme DUBESSET Céline : enseignante de MS/GS
Mme FORESTIER Anne-Laure : enseignante de GS/CP
Mme NOLTING Silke : enseignante de CP/CE2
Mme PUJOL Bénédicte : enseignante de CE1/CE2
Mme BEULAIGNE Céline : enseignante de CM1/CM2
Mme HERVIER Stéphanie et Mme VALENCIA Ikrame: enseignantes de CM1/CM2
Mme ROBIN Fanny titulaire remplaçante de l'école

Représentants de parents d'élèves :

Classe TPS/PS/MS : Mr Arfeuille Vincent
Classe de MS/GS : Mme MANCEL Romane :
Classe de GS/CP : Mr CHOBERT Clément
Classe de CP/CE1 : Mr FAURE Christophe
Classe de CE1/CE2 : Mme MARECHAL Sandrine
Classe de CE2/CM1: Mme PLANCKE Marieke
Classe de CM1/CM2 : Mme DUBOST Nadège

Mr AGUIAR Bernard, maire de Le Vernet
MME GOULFERT Isabelle: adjointe au maire pour l'école,
Mme BLANZAT : ATSEM, adjointe périscolaire

Excusés : MR MONTAL, inspecteur de l'éducation nationale,

1- Les élections :

Cette année les élections de représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2022.

12 parents se sont portés volontaires pour exercer ce rôle, du coup tout le monde a été élu, soit en titulaire, soit en suppléant.

Les parents élus sont donc :

Classe TPS/PS/MS : Mr ARFEUIL Vincent : vincent.arfeuille@gmail.com

Classe de MS/GS : Mme MANCEL Romane : romane.mancel03300@gmail.com

Classe de GS/CP : Mr CHOBERT Clément : clement.chobert@gmail.com

Classe de CP/CE2 : Mr FAURE Christophe : c.faure4@sfr.fr

Classe de CE1/CE2 : Mme MARECHAL Sandrine : sandrine.marechal19@gmail.com

Classe de CM1/CM2 Mme Beulaigne: Mme PLANCKE Marieke : marieke.plancke@gmail.com

Classe de CM1/CM2 Mme Hervier: Mme DUBOST Nadège : dubostloic@orange.fr

Les suppléants étant moins nombreux que les années précédentes, ils pourront intervenir dans n'importe quelle classe, dès qu'un titulaire sera absent.

Mme Bourouaha Aurélie : aurelie.fuet@gmail.com

Mme Ferrer Laura : ferrer.laura2608@gmail.com

Mme Jacques Cindy : jacques.cindy@wanadoo.fr

Mme Rigonnet Caroline : rigonnet.caroline@gmail.com

Mme Roche Catherine : catherine.roche00@orange.fr

Une autre élection s'est déroulée ce jour-là : l'élection des conseillers municipaux enfants pour la commune.

Les enfants de CM1 et Cm2 ont préparé une véritable campagne électorale, avec un discours de présentation, une affiche, des programmes et les deux classes de cycle 3 ont pu voter comme des grands avec l'isoloir, la carte électorale et les enveloppes.

C'est un travail en partenariat avec la mairie.

Le but étant de renouveler tous les ans les élus et de faire grandir ce conseil en conseil local de la jeunesse.

Ont été élus :

- Clara PEZRON
- Lily MATHE
- Soen MARC
- Ana BALESTRINO
- Véli UNSAL
- Hortense GIRARD
- Anaé MANGIN
- Jade RAVAUD
- Gabin PRAT
- Alice JOUBERT
- Juliette RAGOT
- Oscar FETY

3- Les effectifs :

TPS: 3

PS: 20

MS: 10

GS: 21

CP: 22

CE1 : 13

CE2 : 23

CM1 : 23

CM2 : 23

Il y a 158 actuellement élèves.

La répartition est la suivante :

- TPS/PS: 3+20
- MS/GS : 10 +12
- GS/CP : 9 + 13
- CP/CE2 : 9 + 12
- CE1/CE2 : 13 + 10
- CM1/CM2 : 11 + 12
- CM1/CM2 : 12 + 11

4- Point administratif :

- L'école est régie par le règlement départemental, ainsi tout enfant en âge d'aller à l'école se doit d'être assidu aux cours.
- Depuis 3 ans, **l'obligation scolaire est dès l'âge de 3 ans** : cela concerne tous les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année civile en cours (enfants nés en 2019). Cela implique la présence des enfants tous les jours, toute l'année.

Cependant, une demande d'aménagement du temps de présence pour les PS pourra être faite par les parents et ne pourra porter seulement sur les après-midis (formulaire à remplir et à envoyer à l'IEN). Il y a eu demandes d'aménagement en PS depuis la rentrée.

- Nous sommes toujours **en plan Vigipirate renforcé**, c'est pourquoi je vous rappelle que nous devons éviter des attroupements devant l'école de la part des parents.
- **Toute absence** devra être signalée auprès des enseignantes **le jour même par téléphone ou par mail**, et vous devrez justifier l'absence sur le bordereau dans le cahier de liaison au retour de l'enfant.

Si plusieurs absences sont non justifiées (au-delà de 4 demi-journées par mois), nous en informerons l'IEN. Les parents recevront un courrier. Si l'absentéisme persiste, il pourra y avoir un recours aux services sociaux et un éventuel signalement au procureur.

Divers dispositif existent pour aider les enfants à l'école :

- les **PAI** : protocole d'accueil individualisé, pour des problèmes de santé notamment, sont à faire à l'école avec le médecin scolaire mais il faut prévoir les médicaments en double pour le périscolaire.
- Les demandes au **RASED** : **demandes faites par les enseignantes auprès d'enseignants spécialisés, suivi mis en place au sein de l'école, sur les horaires scolaires.**
- Les **APC** : anciennement appelé soutien scolaire, fait par les enseignantes de l'école.
- Les **PPRE / PAP** : documents mis en place par l'école pour un suivi particulier des

élèves, afin de notifier une organisation pédagogique spécifique ou des aménagements pour certains élèves.

- **Protocole sanitaire** : Niveau vert, donc retour à la normal.

Cela a permis la reprise du décloisonnement afin de remettre les enfants dans leur niveau de classe : pour les matières « découverte du monde », histoire, géographie....

- **Dispositif PHARE** :

Dans le cadre du plan national de lutte contre le harcèlement scolaire, le projet pHARe a été instauré. Il prévoit :

- la mise en place d'un programme de prévention au sein des classes de cycles 2 et 3 (10 heures annuelles seront consacrées à un travail autour du vivre ensemble et du climat scolaire)

- la mise en place d'un protocole d'intervention en cas d'intimidation répétée au sein d'un établissement. L'objectif de la méthode mise en place est de trouver des solutions pour rétablir un climat serein qui ne passe pas par une sanction des élèves intimidateurs mais par une prise de conscience de leur capacité à faire évoluer la situation. C'est une approche non blâmante.

Nous vous rappelons que la communication avec l'équipe enseignante en cas d'intimidation est la première démarche à initier.

- Par ailleurs, il existe au sein des circonscriptions des équipes ressources pour accompagner les équipes enseignantes dans la mise en place de ce plan national.

- **Travaux** : finalisation des classes de Mmes Pujol et Nolting aux vacances de Toussaint.

5- Les activités :

Nos activités éducatives sont habituellement orientées sur le projet d'école (refait cette année), sur le thème de l'éco-citoyenneté.

Faites:

- Décloisonnements les apm: les Gs vont chez les 2 maitresses de maternelle, pendant la sieste des plus petits. Les Cp chez Mme Forestier, Les Ce1 chez Mme Nolting...pour faire les matières de découverte du monde, histoire, géo....
- Poursuite du blog de classe par les maîtresses de TPS/PS et MS/GS.
- élections des conseillers municipaux enfants pour les classes de CM1/CM2.
- photos de classe.
- Les mardis : Prêt de livres par Mme Robert, une semaine sur deux : les GS, CP, CE2 / CE1, CE2 et CM.

À venir:

- **Piscine:** dès le mois de janvier, 2 classes iront à la piscine de Cusset pour 10 séances, celles de Mmes Nolting et Pujol. Egalement en janvier partiront les 2 classes de Cm à Bellerive sur Allier pour 6 séances. Puis en mars / avril ce seront toutes les GS et les Cp de Mme Forestier qui iront à Cusset.

Des parents se sont déjà proposés pour passer un agrément. En effet, pour les enfants de maternelle, les accompagnateurs doivent être agréés.

- **Spectacles Tintamarre** les 10 et 15 novembre pour les classes de cycle 2 et 3. Les spectacles ainsi que les bus sont à notre charge.

- **Interventions d'élèves infirmiers** sur la semaine du 14 au 18/11/2022

- **Inscriptions des classes à divers projets :**

* Projet vélo qui englobe un projet appelé Vichy ville sportive, cela va avec notre labellisation JO 2024.

* Rugby

* Basket

* Semaine des jeux olympiques en avril 2023 (en partenariat avec la mairie)

- PPMS et Exercice incendie avant Noël

- **10 novembre** journée sur le harcèlement scolaire

- **Fabrication des calendriers** scolaires dans les classes.

- Venue du père Noël + goûter de classe.

6-La coopérative scolaire:

Nous avons débuté l'année scolaire avec 2 001.61 euros.

Les cotisations cette année ont apporté 1412 euros.

La coopérative scolaire est gérée par les enseignantes de l'école. Les entrées d'argent se font grâce aux cotisations des parents et aux actions menées au cours de l'année. Elle permet de financer diverses activités comme les sorties scolaires par exemple.

Attention depuis la rentrée, l'APE s'est reformée. Cette entité est gérée par des parents. Elle propose diverses activités afin d'aider l'école au quotidien.

7- Questions diverses:

- Le rythme scolaire : le sujet est récurrent mais n'obtient pas de réponse. La décision doit être prise pour la rentrée 2023. Une consultation sera donc faite

dans l'année.

- Les Tap : il a été demandé d'avoir plus de lisibilité sur les activités faites, le choix des enfants, et selon certains parents, ils manqueraient d'intérêts.
Mr Raoul va mettre en place un blog pour les TAP, afin de faciliter la communication. Les parents pourront y poser des questions également.
De par l'absence de Mr Raoul, certaines activités n'ont pas pu se mettre en place, mais tout devrait rentrer dans l'ordre rapidement. Les animateurs se réunissent toutes les 4 semaines afin de programmer les activités faites les 4 semaines suivantes.
- Problème concernant les accidents en garderie : ils ont été remédiés car cela était lié à une anticipation du ménage.
- Concernant la vigilance vestimentaire : certains parents ont rapporté que leurs enfants revenaient avec des chaussures à l'envers, sans manteau...
On travaille l'autonomie à l'école. Les enseignantes de maternelle aident beaucoup les enfants à se vêtir, bien qu'ils doivent faire seuls. Pour les autres classes, nous leur demandons, même au plus grand, à chaque récréation de s'habiller pour sortir. Cependant lors des jeux, ils peuvent poser leurs vestes et les oublier. D'ailleurs dans le hall de l'école se trouve déjà un tas de vêtements sans propriétaires...
- Concernant les blessures et incidents : est-il possible de mettre en place un système de signalement aux parents des incidents type chutes, petites blessures qui peuvent arriver au sein d'une journée ?
Nous appelons systématiquement les parents quand nous jugeons que cela est nécessaire (choc à la tête, grosse blessure...), donc toutes les situations d'urgence. Pour les petits bobos, ils sont soignés (glace, désinfectant...). Cependant, nous avons toujours des enfants qui ne nous disent pas lorsqu'ils se font mal.

8-Remerciements :

- Mme Robert pour la BCD
- La mairie et le personnel communal
- Merci pour l'investissement dans les classes et notamment pour l'équipement à neuf au niveau informatique.